

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTE ÉLECTRONIQUE

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022



LES NOUVEAUTÉS À RETENIR

Les CAP

Commissions Administratives Paritaires

**LES CAP LOCALES DISPARAISSENT
DANS TOUTES LES DIRECTIONS DU RÉSEAU,
SEULES SUBSISTENT 3 CAP NATIONALES**

CAPN A pour les **Inspecteurs**, les **IDiV** (Classe Normale et Hors Classe), les **Inspecteurs Principaux** et les **AFiPA**

CAPN B pour les **Contrôleurs** (Deuxième Classe, Première Classe, Principal) et les **Géomètres**

CAPN C pour les **Agents Administratifs et Techniques** (Deuxième Classe, Principal Deuxième Classe, Principal Première Classe)

À noter : les AGFiP et les AFiP sont intégrés dans une CAP Nationale ministérielle.

**TOUT RECOURS
INDIVIDUEL D'UN AGENT
SE FERA DEVANT
CES TROIS CAP NATIONALES**

Les principales compétences des CAP Nationales

la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel, le refus de télétravail, le refus d'un temps partiel, l'examen des propositions de sanctions disciplinaires, le refus d'utilisation d'un CPF (compte personnel de formation), le refus de demande de congés au titre d'un CET (compte épargne temps), le refus d'une démission, le licenciement pour insuffisance professionnelle, le refus de titularisation.
Les CAP ne sont plus compétentes pour les décisions concernant la mobilité et les promotions.

Le CSA

le Comité Social d'Administration

Le comité technique est remplacé par le Comité Social d'Administration en conservant ses domaines de compétences.

Le CSA intègre les compétences des CHS-CT en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Chaque CSA disposera d'une Formation Spécialisée dédiée à ces sujets.

À la DGFiP, vous voterez pour élire vos représentants dans 3 CSA

- **1 CSA Local** (CSAL) = la direction locale
- **1 CSA de Réseau** (CSAR) = la DGFiP
- **1 CSA Ministériel** (CSAM) = le ministère des Finances et de la Relance

**POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS
FAITES CONFIANCE AUX LISTES
SOUTENUES PAR L'UNSA**

Je Vote UNSA !



*Je fais Voter
UNSA !*

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTE ÉLECTRONIQUE

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022



NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS

EN MATIÈRE DE CARRIÈRES ET DE RÉMUNÉRATIONS

- **Une revalorisation** des grilles de rémunération A, B et C et du point d'indice
- **Une réévaluation** des taux de promotion inter-catégoriels (promotion de C en B et de B en A)
 - **Une revalorisation** de l'ACF technicité
- **La création** d'une prime d'intéressement collectif pérenne
 - **Une refonte** de l'entretien professionnel

EN MATIÈRE DE MISSIONS

- **L'arrêt** des suppressions d'emploi
- **Le maintien** de la mission publicité foncière et de la mission foncière au sein de la DGFiP
- **Le renforcement** de la mission recouvrement au sein de la DGFiP
- **Le maintien** de la séparation ordonnateur-comptable
- **Le renforcement** de la lutte contre la fraude fiscale (contrôle fiscal externe, programmation, action pénale)

EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE SOUTIEN

- **Une formation** initiale renforcée et davantage en alternance
- **Une formation** en cours de carrière renforcée, notamment pour les collègues qui changent de métier
- **Le renforcement** de la formation des cadres et un accompagnement adapté

EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Une amélioration** des conditions matérielles du télétravail et une augmentation de l'indemnité « télétravail »
- **Un renforcement** de l'accompagnement RH des réformes et des restructurations
- **Une diminution** de l'impact environnemental des activités de la DGFiP



Je Vote UNSA !



Je fais Voter
UNSA !

FAITES LE CHOIX
D'UN SYNDICALISME DE **DIALOGUE**
FAITES LE CHOIX
D'UN SYNDICALISME TOURNÉ VERS **L'AVENIR**